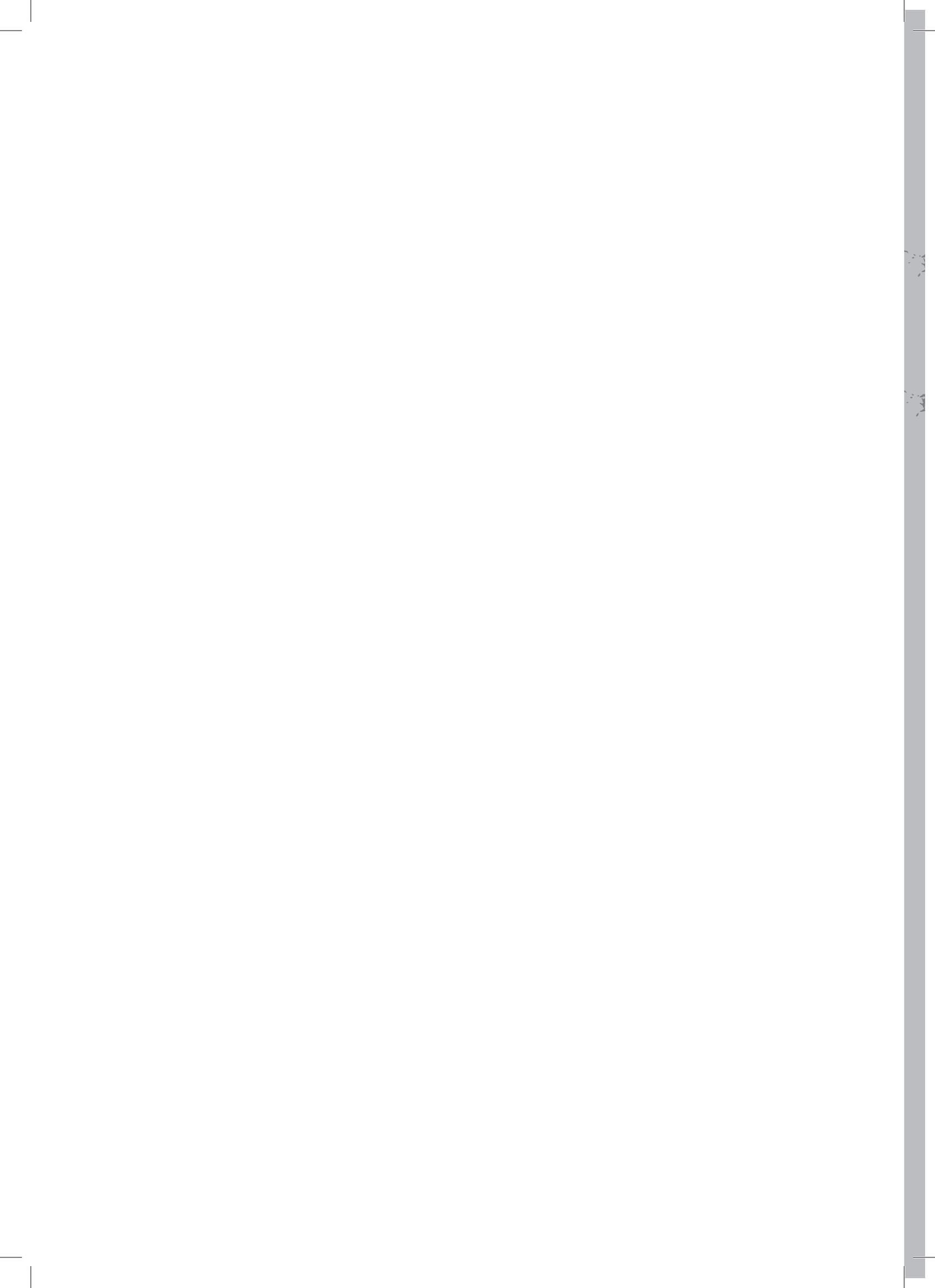


**RAPPORT D'ACTIVITÉS
DE LA COSUMAF**

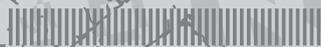
E X E R C I C E 2 0 1 3



**COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2013





Etabli en application des dispositions de l'article 12 du Règlement N°06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003, le présent rapport d'activité retrace le fonctionnement et l'évolution du Marché Financier Régional au cours de l'année 2013.

Il présente l'activité de la COSUMAF, les opérations du marché et la situation des acteurs en 2013.

Il a été adopté par le Collège de la COSUMAF à l'occasion de sa réunion tenue le 29 avril 2014 à Brazzaville, République du Congo.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le Président de la COSUMAF soumet le présent rapport au Comité Ministériel de l'UMAC avant sa présentation à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

6	Liste des sigles, acronymes et abréviations
7	Liste des tableaux
8	Lettre du Président
11	Présentation de la COSUMAF
11	Statut et missions
12	Composition du Collège au 31 décembre 2013
13	Organigramme

14 Chapitre 1 Activités de la COSUMAF

14	I° - Activités du Collège
15	II°- Activités de régulation
17	III°- Contrôle du marché et des acteurs

18 Chapitre 2 Activités du Marché Financier Régional

18	I° - Marché primaire
21	II°- Marché secondaire
22	III°- Activité du Dépositaire Central des titres

25 Chapitre 3 Intégration et développement du marché

25	I°- Intégration des marchés financiers de la CEMAC
25	II°- Programme de renforcement des capacités des acteurs du Marché Financier Régional

26 Chapitre 4 Rencontres internationales et régionales

26	I°- Les rencontres internationales
27	II°- Les réunions des instances de la CEMAC

28 Chapitre 5 Situation financière et patrimoniale de la COSUMAF

28	I°- Budget 2013 de la COSUMAF
28	II°- Etats certifiés au 31 décembre 2013
29	III°- Arriérés au titre des contributions des Etats au 31 décembre 2013

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
FMI	Fonds Monétaire International
OPC	Organismes de Placement Collectif
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OST	Opérations Sur Titres
SFI	Société Financière Internationale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1</i>	Sociétés de Bourse agréées en activité au 31 décembre 2013	<i>page 17</i>
<i>Tableau 2</i>	Emprunt obligataire du Tchad - Répartition du placements	<i>page 19</i>
<i>Tableau 3</i>	Emprunt obligataire du Tchad - Répartition des souscriptions	<i>page 19</i>
<i>Tableau 4</i>	Emprunt obligataire BGFI - Répartition du placement	<i>page 20</i>
<i>Tableau 5</i>	Emprunt obligataire BGFI - Répartition des souscriptions	<i>page 20</i>
<i>Tableau 6</i>	Nombre de titres échangés à la BVMAC	<i>page 21</i>
<i>Tableau 7</i>	Valeurs échangées à la BVMAC	<i>page 21</i>
<i>Tableau 8</i>	Valeurs prises en charge par le dépositaire Central au 31/12/2013	<i>page 22</i>
<i>Tableau 9</i>	Opérations dénouées par le Dépositaire Central	<i>page 22</i>
<i>Tableau 10</i>	Transactions par valeurs	<i>page 23</i>
<i>Tableau 11</i>	Transactions par adhérent du Dépositaire Central	<i>page 23</i>
<i>Tableau 12</i>	Paiement d'intérêts par le Dépositaire Central	<i>page 23</i>
<i>Tableau 13</i>	Remboursement de capital par le Dépositaire Central	<i>page 24</i>
<i>Tableau 14</i>	Exécution du budget certifié au 31 Décembre 2013	<i>page 28</i>



LA LETTRE DU PRÉSIDENT

L'évolution du Marché Financier Régional au cours de l'année 2013 s'est inscrite dans un contexte économique marqué notamment, au plan mondial, par une reprise de l'activité économique qui s'est progressivement affermie, au plan continental par une croissance économique qui demeure vigoureuse et, au niveau sous-régional, par un ralentissement de l'activité économique qui a notablement impacté le taux de croissance, lequel ressortirait pour la CEMAC à 2,3%, contre 5,5% en 2012.

Cette conjoncture sous-régionale n'a pas compromis l'action de la COSUMAF qui, en sa qualité d'Autorité de tutelle et de contrôle, a poursuivi sa mission consistant à veiller au bon fonctionnement du marché avec, en ligne de mire, l'objectif d'une meilleure régulation, afin de renforcer la confiance des investisseurs et susciter un attrait toujours plus grand pour le marché financier.

Sept ans après le lancement des premières opérations de levées de fonds sur le Marché Financier Régional, l'année 2013 pourrait marquer un véritable tournant dans le processus d'édification d'un marché financier moderne, susceptible de s'imposer comme un pourvoyeur de ressources alternatives et complémentaires pour le financement des économies de la CEMAC.

En effet, l'on a assisté cette année à la première introduction en bourse sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, avec l'admission à la cote de la BVMAC des actions de la Société d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale - Gabon (SIAT GABON). Opérant dans le secteur de l'agro-industrie, crucial pour le développement des pays de la CEMAC, la société SIAT GABON illustre par ce biais la vocation de notre Marché Financier à prendre toute sa part dans le processus d'émergence économique

engagé dans la sous-région. Dans le même élan, il y a lieu de se féliciter de la réalisation, la même année, de deux opérations d'emprunt obligataire initiées par l'Etat du Tchad et par la société BGF HOLDING. Ces trois opérations marquent indéniablement une tendance nouvelle qui se situe à l'opposé de l'atonie connue en 2012.

Au cours de l'année 2013, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois reprises, en des lieux différents de notre sous-région, dans le souci de favoriser la délocalisation de ses activités et une meilleure appropriation du marché par les différents publics de la CEMAC. Des décisions importantes ont été adoptées, qui contribuent à renforcer les structures du marché et à accroître son rôle dans le paysage institutionnel et financier de la CEMAC.

Il convient de signaler les orientations prises en vue de structurer le développement futur du marché. En effet, tirant les leçons du faible niveau de développement et d'intégration du marché, le Collège de la COSUMAF a décidé d'engager une réflexion sur les forces et faiblesses du marché, avec notamment pour objectifs de satisfaire les attentes des agents économiques et de dynamiser le marché. Les résultats de ce travail devraient alimenter le premier plan stratégique de développement du Marché Financier Régional, dont l'adoption est prévue en 2014.

Par ailleurs, le développement du marché étant également tributaire d'un cadre réglementaire moderne, efficace et apte à favoriser l'activité des intervenants dans les meilleures conditions de transparence et de sécurité, la COSUMAF a engagé un chantier sur la réforme des textes réglementaires, en y associant toute la place financière de la CEMAC.



Au rang des avancées intervenues en 2013, l'on citera l'importante décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) consacrant la prise en compte des titres émis sur le marché financier régional en garantie pour le refinancement des banques par la Banque Centrale. Cette décision est salubre en ce qu'elle permet de stimuler davantage le développement du marché à travers une souscription confortée des titres émis.

La COSUMAF a été en outre très active sur le dossier relatif à l'intégration des marchés financiers de la zone CEMAC. Sur ce dossier, il convient de relever que sur proposition du Président de la COSUMAF, le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) a décidé, la création d'un Comité de Pilotage, comprenant notamment, aux côtés de la COSUMAF, la BEAC et la Commission de la CEMAC et dont le rôle consiste à étudier les modalités de mise en application concrètes des décisions prises par les Hautes Autorités de la CEMAC devant conduire à une intégration effective du marché financier régional.

La COSUMAF a résolument poursuivi son action internationale, notamment en prenant part aux travaux de différentes instances internationales de coopération et d'échange en matière de régulation financière. Dans ce cadre, la COSUMAF a initié, à partir de 2013, une démarche auprès de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV), en vue d'adhérer en qualité de membre de cette Institution qui regroupe la plupart des organismes de régulation des marchés financiers du monde et dont la principale fonction consiste à établir les principes généraux de la régulation financière, qui forment les meilleurs standards internationaux.

Enfin, la COSUMAF a poursuivi sa coopération avec les partenaires au développement que sont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Sur ce point, il convient de saluer la reprise par la Banque Mondiale de ses financements au titre de la composante COSUMAF du Programme de Renforcement des Capacités des organes de la CEMAC. Cela a permis, d'une part, d'obtenir un accord de principe pour la mise à disposition d'un assistant technique à demeure, qui devrait rejoindre en 2014 les équipes de la COSUMAF afin d'accompagner le développement de l'institution et, d'autre part, de doter la COSUMAF d'un outil informatique moderne.

Toutes ces actions traduisent une évolution satisfaisante de notre institution et tracent une voie orientée vers le progrès de la COSUMAF et du Marché Financier de l'Afrique Centrale, que des efforts poursuivis pourront confirmer dès 2014.

Rafael TUNG NSUE

Président de la COSUMAF



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

- Les 26 février et 4 décembre, prestations de serment de nouveaux commissaires à la COSUMAF ;
- Le 3 septembre, première introduction en bourse sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, avec la cotation des actions de la société SIAT GABON ;
- Le 26 septembre, création par le Comité Ministériel de l'UMAC, d'un Comité de pilotage chargé d'assurer le suivi des recommandations des Chefs d'Etat visant à mettre fin à la coexistence de deux marchés financiers au sein de la CEMAC ;
- Le 26 septembre, nomination, par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), de Monsieur ONDELE Marcel, aux fonctions de Secrétaire Général de la COSUMAF, en remplacement de Monsieur MBIOKA Jean-Marie.



1) Statut et missions

La COSUMAF est une institution spécialisée créée dans le cadre de l'UMAC et assurant la régulation, la tutelle et le contrôle du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention régissant l'UMAC, la régulation et le contrôle des opérations d'appel public à l'épargne en zone CEMAC relèvent de la compétence exclusive de la COSUMAF.

Autorité publique indépendante, la COSUMAF est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou en tous autres instruments financiers ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement du marché.

Afin de remplir ses missions, la COSUMAF est dotée de certains pouvoirs :

- pouvoir réglementaire lui permettant de fixer les règles de fonctionnement du marché ;

- pouvoir de contrôle des opérations et des acteurs du marché ;

- pouvoir d'autorisation lui permettant de délivrer des visas et agréments ;

- pouvoir de sanction lui permettant de réprimer tout manquement constaté sur le marché.

Sur le territoire des Etats membres de la CEMAC, la COSUMAF jouit des privilèges et immunités reconnus aux organisations internationales.

Dans le contexte particulier du Marché Financier de l'Afrique Centrale, caractérisé notamment par un faible volume d'opérations et une culture financière insuffisante, la COSUMAF est conduite à initier ou soutenir des actions de promotion et de développement du marché.

2) Composition du Collège au 31 décembre 2013



M. Rafael TUNG NSUE
Président

Représentants du Cameroun



M. Henri MOUCHE NJINDOU
Commissaire Titulaire



M. Sylvain BODI ZOGO
Commissaire Suppléant

Représentants de la Centrafrique



M. Gatién Bertrand KOLIOS
Commissaire Titulaire



M. Rémy YAKORO
Commissaire Suppléant

Représentants du Congo



M. Paul MALIE
Commissaire Titulaire



M. Jean Gervais MISSIE
Commissaire Suppléant

Représentants du Gabon



M. Jean Baptiste NGOLO ALLINI
Commissaire Titulaire



M. Jean Philippe NDONG BIYOGHO
Commissaire Suppléant

Représentants de la Guinée Equatoriale



M. Fernando NGUEMA MANGUE
Commissaire Titulaire



M. José Antonio EDJANG NTUTUMU
Commissaire Suppléant

Représentants de la Cour de Justice CEMAC



M. Michel MIAMBANZILA
Commissaire Titulaire



M. Georges TATY
Commissaire Suppléant

Représentants du Tchad



M. IBRAHIM ABAKAR
Commissaire Titulaire



M. EL GONI BECHIR ADOUM
Commissaire Suppléant

Représentants de la Commission de la CEMAC



M. Paul TASONG NJUKANG
Commissaire Titulaire



M. HASSAN ADOUM BAKHIT
Commissaire Suppléant

Représentants de la BEAC



M. DJIMADOUM MANDEKOR
Commissaire Titulaire



M. Adolphe LEA EKOBE
Commissaire Suppléant

Représentants de la COBAC



M. Ratou BARKA
Commissaire Titulaire



M. Rufin Cyriaque ENGO GONZO
Commissaire Suppléant

Représentants des Expert-Comptables



M. Marc KEOU NGASSA
Commissaire Titulaire

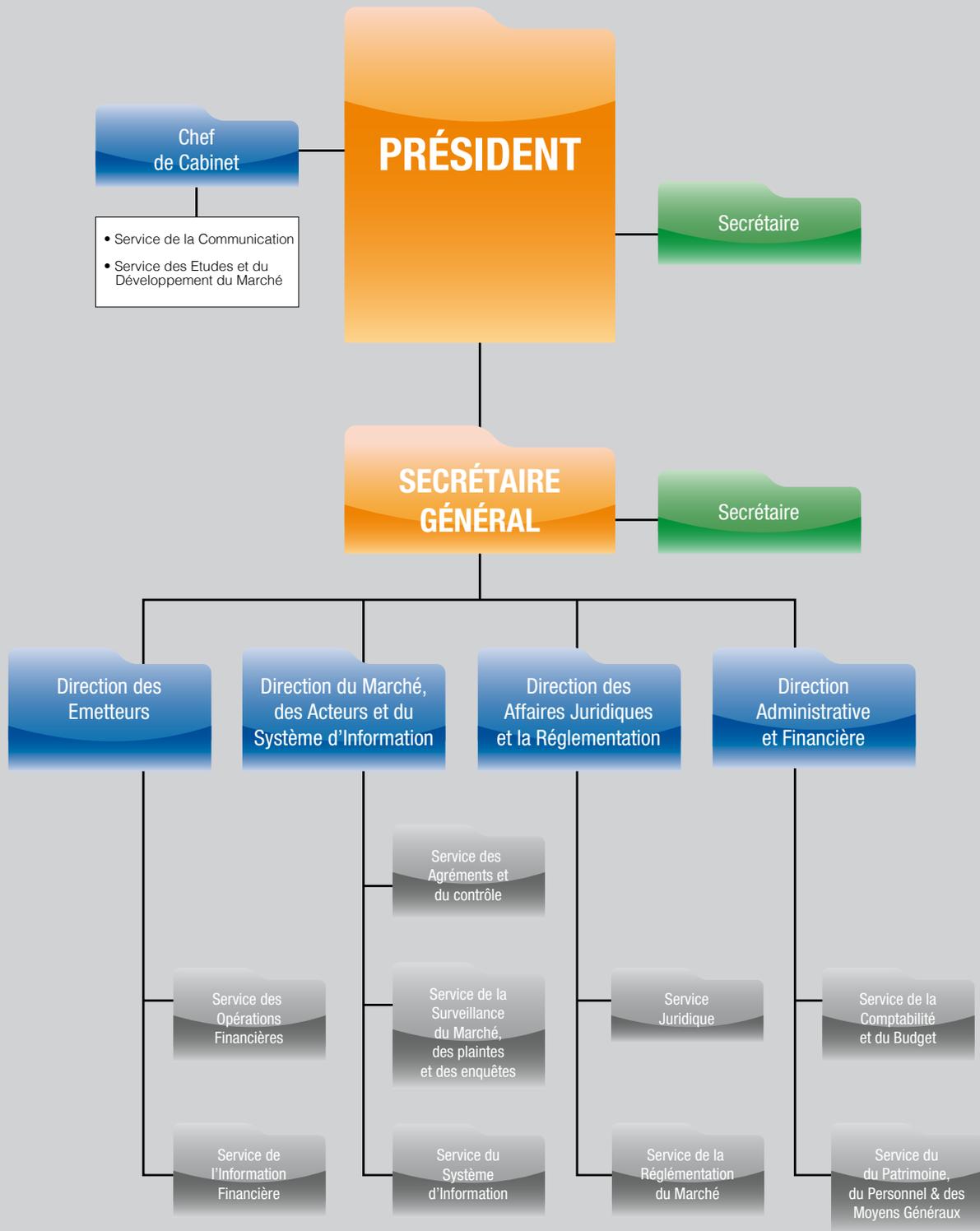


M. Adrien DEGBEY
Commissaire Suppléant

M. Marcel ONDELE
Secrétaire Général



3) Organigramme



CHAPITRE 1

Activités de la COSUMAF

Section I **Activités du Collège**



Au cours de l'année 2013, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois (3) reprises, en sessions ordinaires, sur convocation du Président de la COSUMAF :

- Le 26 février 2013 à N'Djamena, République du Tchad ;
- Le 29 juillet 2013 à Malabo, République de Guinée Equatoriale ;
- Le 28 novembre 2013 à Libreville, République Gabonaise.

Les membres du Collège se sont en outre prononcés, à deux reprises, par voie de consultation écrite.

I° - Réunion du 26 février 2013 à N'Djamena

Le Collège de la COSUMAF s'est réuni le 26 février 2013 à N'Djamena. Les résolutions suivantes ont notamment été adoptées :

- Autorisation de l'offre publique de vente de 1 170 000 actions de la société SIAT GABON ;
- Agréments de la société LA FINANCIERE S.A. en qualité de société de bourse et de Monsieur DIMI NIANGA NOLAG Innocent en qualité de Directeur Général de ladite société ;
- Agrément de Monsieur BOUANZA MOMBO Léandre en qualité de Directeur Général de la société de bourse BGFI BOURSE ;
- Retrait de l'agrément délivré à Monsieur Emmanuel BERRE en qualité de Directeur Général Adjoint de BGFI BOURSE ;

- Programmation de missions de contrôle sur place auprès de deux sociétés de bourse ;
- Adoption du principe d'une programmation annuelle des missions de contrôle sur place auprès des structures agréées du marché ;
- Habilitation donnée au Président de la COSUMAF pour ordonner des missions de contrôle sur place en cas d'urgence;
- Adoption des états financiers certifiés de la COSUMAF pour l'année 2012.

II° - Réunion du 29 juillet 2013 à Malabo

Le Collège de la COSUMAF s'est réuni le 29 juillet 2013 à Malabo. Les résolutions suivantes ont notamment été adoptées :

- Mandat donné au Président de recourir à une consultation écrite pour statuer sur la demande d'autorisation de procéder à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne, présentée par la société BGF HOLDING CORPORATION,
- Opération dénommée « BHC 5% BRUT 2013-2020 », d'un montant de 80 milliards de Francs CFA;
- Adoption du Rapport annuel 2012 de la COSUMAF.

III° - Réunion du 28 novembre 2013 à Libreville

Le Collège de la COSUMAF s'est réuni en session ordinaire le 28 novembre 2013 à Libreville. Les résolutions suivantes ont notamment été adoptées :

- Mandat donné au Président de la COSUMAF d'élaborer un plan stratégique de développement du marché financier régional ;
- Approbation du projet de budget 2014 de la COSUMAF pour un montant de un milliard neuf cent cinquante millions (1 950 000 000) de Francs CFA ;

IV° - Consultations écrites

Au cours de l'année 2013, les Commissaires de la COSUMAF ont été invités, par voie de consultation écrite, à se prononcer sur deux opérations d'appel public à l'épargne :

- Le 20 août 2013, ils ont ainsi décidé d'enregistrer l'emprunt obligataire « Etat du Tchad 6% net 2013-2018 », d'un montant de quatre-vingt-cinq milliards (85 000 000 000) de Francs CFA ;
- Le 30 août 2013, les Commissaires ont décidé d'octroyer un visa pour l'opération d'emprunt obligataire « BGF Holding 5% brut 2013-2020 », d'un montant de quatre-vingt milliards (80 000 000 000) de Francs CFA.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Collège de la COSUMAF, un compte-rendu de ces consultations écrites a été effectué à la session ordinaire qui s'est tenue à Libreville, le 28 novembre 2013.

Section II Activités de régulation

En sa qualité d'Autorité de régulation du Marché Financier de l'Afrique Centrale, la COSUMAF a poursuivi en 2013 ses efforts engagés depuis plusieurs années pour assurer une bonne protection de l'épargne, un fonctionnement normal du marché, une meilleure supervision des acteurs et une efficace prévention des risques inhérents aux transactions et opérations de marché.

I°- Renforcement du cadre réglementaire

Pour remplir ses missions, la COSUMAF dispose de larges pouvoirs, parmi lesquels un pouvoir réglementaire. Dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir, la COSUMAF est habilitée à adopter un Règlement Général, des Instructions, des Recommandations et autres dispositions visant à assurer la protection de l'épargne,

le bon fonctionnement du marché, la prévention des risques de marché, la confiance des investisseurs et, in fine, contribué au développement de la place financière de la CEMAC.

A ce jour, les textes fondamentaux encadrant le fonctionnement du marché sont :

- Le Règlement n° 06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003 portant organisation, fonctionnement et surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Le Règlement n°14/07-UEAC-175-CM-15, du 11 mars 2007 portant institution d'un Régime Fiscal spécifique applicable aux opérations réalisées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Le Règlement Général de la COSUMAF, adopté le 28 juillet 2008 et entré en vigueur le 15 janvier 2009 ;
- Diverses Instructions de la COSUMAF qui constituent des dispositions d'application du Règlement Général de la COSUMAF.

Après plusieurs années d'application, ce dispositif normatif a révélé un besoin d'actualisation et d'adaptation à la nouvelle configuration du marché, avec des acteurs plus nombreux, des opérations de levées de fonds plus fréquentes, des profils de risque nouveaux et un évident souci de s'arrimer à la modernité et aux meilleurs standards.

Au cours de l'année 2013, la COSUMAF a ainsi décidé d'engager une réforme en profondeur du cadre réglementaire du marché financier régional, qui aboutira en 2014.

Dans ce cadre, la COSUMAF proposera au Comité Ministériel de l'UMAC un projet de Règlement CEMAC-UMAC appelé à abroger le Règlement du 12 novembre 2003 précité. Il s'ensuivra une modification du Règlement Général et de diverses Instructions de la COSUMAF.

II°- La régulation des Intermédiaires de marché

Les Intermédiaires de marché sont des professionnels (personnes morales ou physiques) proposant aux épargnants ou investisseurs des services de placement ou d'investissement sur le marché.

Les Intermédiaires de marché comprennent :

- les Sociétés de Bourse ;
- les Etablissements de crédit ;
- les Représentants Agréés des Sociétés de Bourse ;
- les Sociétés de Gestion de Portefeuille ;
- les Conseillers en Investissements Financiers ;
- les Démarcheurs.

Au cours de l'année 2013, la COSUMAF a adopté des décisions d'octroi et de retrait d'agrément.

A l'occasion de sa réunion tenue à N'Djamena le 26 février 2013, la COSUMAF a délivré des agréments à la société LA FINANCIERE S.A., en qualité de société de bourse, et à son Directeur Général.

La société « LA FINANCIERE S.A. », est une société anonyme avec conseil d'administration au capital de TROIS CENT MILLIONS (300 000 000) de F.CFA, dont le siège est établi Immeuble Annexe Hôtel Mikael, 210 rue Charles Foucault, Centre-ville Brazzaville, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/12 B 3896. Elle a été constituée le 31 mai 2011.

Le Conseil d'administration de cette société est présidé par Monsieur NGAZO Bernard et son Directeur Général est Monsieur DIMI NIANGA NOLAG Innocent.

La COSUMAF a également octroyé un agrément à Monsieur BOUANZA MOMBO Léandre en qualité de Directeur Général de la société de bourse BGFI BOURSE.

Enfin, il a été procédé au retrait de l'agrément délivré à Monsieur Emmanuel BERRE en qualité de Directeur Général Adjoint de BGFI BOURSE.

Section III **Contrôle du marché et des acteurs**

L'activité de contrôle du marché et des acteurs recouvre le contrôle des Organismes de marché d'une part, et des Intermédiaires de marché d'autre part.

Conformément à la réglementation, ce contrôle est réalisé sur place (inspection) ou sur pièces.

Au titre de l'année 2013, aucune mission de contrôle sur place n'a été effectuée par les services de la COSUMAF. Toutefois, le collège a donné instruction à son Président de diligenter des missions d'inspection auprès de la Bourse Régionale, du Dépositaire Central et des sociétés de bourses. Ces missions sont prévues dans le plan d'action 2014 de la COSUMAF.

Des contrôles sur pièces ont été réalisés à l'égard de toutes les structures agréées du marché. Les retards et manquements déplorés dans la transmission des documents et dans leur contenu ont donné lieu à des rappels à l'ordre.

Par ailleurs, sur les cinq (5) sociétés de Bourse agréées par la COSUMAF au 31 décembre 2013, si certaines justifient d'une activité effective sur le marché, d'autres, plus récemment agréées, n'ont pas connu une activité de marché en 2013.

L'année 2014 se traduira par des actions de sensibilisation des acteurs agréés, en vue

d'assurer la protection des investisseurs et l'efficacité du marché.

En 2013, des décisions importantes ont été adoptées par le collège de la COSUMAF. Elles s'inscrivent dans une optique de renforcement de la présence du régulateur, de sa célérité et de son efficacité auprès des personnes et structures placées sous sa supervision.

C'est dans ce cadre qu'il convient de placer l'adoption, par le Collège, en 2013, du principe d'une programmation annuelle des missions de contrôle sur place auprès des structures agréées du marché. Cette décision favorisera une meilleure appréhension, par le régulateur, des forces et faiblesses des acteurs et, in fine, une protection renforcée du marché.

L'habilitation donnée par le Collège à son Président pour ordonner des missions de contrôle sur place en cas d'urgence, s'inscrit dans le même champ, puisqu'elle permettra de diligenter des missions auprès de certaines structures en cas d'impérieuse nécessité, dans le cadre du fonctionnement du marché.

Tableau n°1 : Sociétés de Bourse agréées en activité au 31 décembre 2013

Structure	Pays	Capital social	Agrément
BGFI BOURSE	GABON	700 000 000 FCFA	2006
EDC INVESTMENT CORPORATION	CAMEROUN	300 000 000 FCFA	2007
BMCE CAPITAL CAMEROUN	CAMEROUN	330 000 000 FCFA	2011
AFRICABOURSE S.A. CONGO	CONGO	150 000 000 FCFA	2011
LA FINANCIERE S.A.	CONGO	300 000 000 FCFA	2013

Activités du Marché Financier Régional

Le Marché Financier Régional se compose de deux compartiments :

- un marché primaire, qui est celui des premières émissions de titres ou de l'offre initiale de titres au marché, qui se fait dans le cadre d'augmentations de capital, d'offres publiques de vente, ou d'emprunts obligataires ;
- un marché secondaire, encore appelé la bourse, qui est le cadre des transactions et échanges de titres entre investisseurs.

Section I **Marché primaire**

Après une année 2012 atone, qui n'a enregistré aucune opération d'offre de titres au public et qui a ainsi marqué un ralentissement de l'activité sur le marché financier régional, l'année 2013 s'est, au contraire, traduit par une embellie, caractérisée par l'accélération du rythme des opérations et l'amplification des volumes.

Au cours de l'année 2013, trois (3) opérations d'offre de titres au public ont été autorisées par visa de la COSUMAF.

1° - Offre publique de vente d'actions SIAT GABON

Par décision du Collège de la COSUMAF en date du 26 février 2013, la société SIAT GABON a été autorisée à réaliser une offre publique de vente de 1 170 000 actions représentant 30% de son capital social, soit un montant global de Trente trois milliards trois cent quarante cinq millions (33 345 000 000) de F.CFA.

SIAT GABON, filiale de la société de droit Belge SIAT S.A., opère dans le secteur de l'agro-industrie

et se présente comme un leader au Gabon. Ses activités principales comprennent l'exploitation de cultures de palmier et d'hévéa ainsi que l'élevage.

L'opération avait notamment pour objectif, selon l'émetteur, de consolider sa position parmi les principaux opérateurs du secteur agro-industriel en zone CEMAC et d'ouvrir son capital au public et aux investisseurs institutionnels de la CEMAC.

L'opération d'offre publique de vente des titres SIAT GABON sur le marché financier régional s'est déroulée sur plusieurs mois, la période de souscription des titres ayant été ouverte le 25 mars et clôturée le 14 août 2013.

Le placement des titres auprès du public de la CEMAC a connu de réelles difficultés, notamment au Cameroun, en raison des interférences des instances du marché financier national de ce pays et en Centrafrique, du fait des événements socio-politiques en cours dans ce pays. Il faut ajouter à cela que les intermédiaires mandatés pour cette opération ne se sont pas déplacés au Tchad pour y rencontrer les potentiels investisseurs.

En définitive, le montant des souscriptions sur le marché primaire a été de cinq milliards sept cent trente neuf millions sept cent cinquante sept mille cinq cent (5 739 757 500) Francs CFA, traduisant la vente effective de 201 395 titres, soit 17,21% des titres et 5,16% du capital social.

L'introduction en bourse des titres SIAT GABON a eu lieu le 3 septembre 2013.

II° - Emprunt obligataire Etat du Tchad 6% 2013-2018

La seconde opération initiée en 2013 concerne l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'Etat du Tchad, dénommé « Etat du Tchad 6% net 2013-2018 ». Cet emprunt a été enregistré par la COSUMAF en date du 20 août 2013, pour un montant global de quatre vingt cinq milliards (85 000 000 000) de Francs CFA.

L'opération est destinée au financement de projets de développement comprenant notamment une Cité Internationale des Affaires et plusieurs édifices localisés dans la capitale, N'Djamena.

La période de placement des titres auprès du public s'est déroulée du 23 septembre au 15 novembre 2013. Les titres de l'Etat du Tchad ont été souscrits par des investisseurs du Cameroun, du Congo, du Gabon et du Tchad. Aucun titre n'a été

placé en Centrafrique, compte tenu de la situation de crise prévalant dans ce pays.

Cette opération, qui s'est soldée par une sur-souscription des titres, s'est révélée une réussite, dans la mesure où l'Etat du Tchad a pu collecter quatre vingt dix milliards deux cent cinquante neuf millions six cent soixante mille (90 259 660 000) Francs CFA au lieu des quatre vingt cinq milliards (85 000 000 000) de Francs CFA initialement sollicités.

L'emprunt obligataire réalisé par le Tchad en 2013 constitue la seconde opération du genre initiée par ce pays sur le marché financier régional, après l'emprunt obligataire de 100 milliards de F.CFA réalisé en 2011, dont l'échéance est prévue en 2016.

Tableau 2: Emprunt obligataire du Tchad - Répartition du placement par types de souscripteurs

Type de souscripteur	Montant F CFA	
BANQUES	69 500 000 000	77.00%
ORGANISME DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE	15 000 000 000	16.62%
ASSURANCES	3 455 000 000	3.83%
PERSONNES PHYSIQUES	1 868 160 000	2.07%
SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	415 500 000	0.46%
AUTRES	21 000 000	0.02%
TOTAL	90 259 660 000	100%

Tableau n°3 : Emprunt obligataire du Tchad - Répartition des souscriptions par pays de résidence

PAYS DE RESIDENCE	MONTANT FCFA	POURCENTAGE
TCHAD	52 748 150 000	58,44%
CAMEROUN	24 938 510 000	27,63%
GUINEE EQUATORIALE	5 000 000 000	5,54%
GABON	2 269 000 000	2,514%
CONGO	1 304 000 000	1,44%
BENIN	4 000 000 000	4,43%
TOTAL	90 259 660 000	100%

III° - Emprunt obligataire « BGFI HOLDING 5% brut 2013-2020 »

Au cours de l'année 2013, le marché financier régional a enregistré une troisième opération, initiée par la société de droit Gabonais BGFI HOLDING CORPORATION (BHC). Il s'agit d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne. L'opération est dénommée « BGFI Holding 5% brut 2013-2020 » et porte sur un montant de QUATRE VINGT MILLIARDS (80 000 000 000) de Francs CFA.

L'opération, qui a reçu le visa de la COSUMAF en date du 30 août 2013, est destinée, selon l'émetteur, à développer les activités de son groupe, à réduire ses coûts, à diversifier ses sources de financement, à soutenir ses filiales et à renforcer son image.

L'opération s'inscrit à la suite d'un précédent emprunt obligataire réalisé en 2008 par le groupe BGFI,

par placement privé, pour un montant de QUARANTE MILLIARDS (40 000 000 000) de Francs CFA et qui arrive à échéance en 2014.

S'agissant du nouvel emprunt émis en 2013, la période de placement des titres s'est déroulée du 16 septembre au 31 décembre 2013. Les titres de cet emprunt ont été principalement souscrits par des investisseurs Gabonais, Congolais et Equato-Guinéens.

A la clôture de l'opération, l'émetteur BGFI HOLDING CORPORATION a collecté SOIXANTE NEUF MILLIARDS (69 000 000 000) de Francs CFA, soit 86% du montant initialement sollicité.

Ce résultat, en deçà des attentes de l'émetteur, mais néanmoins proche de son objectif initial, s'explique notamment par une couverture partielle de la sous-région de la CEMAC à l'occasion de cette opération, plutôt qu'une couverture intégrale qui aurait répondu davantage à la physionomie d'un marché commun à six (6) pays.

Tableau n°4 : Emprunt obligataire BGFI - Répartition du placement par types de souscripteurs

TYPE	MONTANT	POURCENTAGE
Assurances	17 950 000 000	26%
Autres	45 350 000 000	66%
Banques	2 030 000 000	3%
Personnes Physiques	3 670 000 000	5%
TOTAL GÉNÉRAL	69 000 000 000	100%

Tableau n°5 : Emprunt obligataire BGFI - Répartition des souscriptions par pays de résidence

PAYS DE RESIDENCE	MONTANT	POURCENTAGE
Congo	12 150 000 000	18%
Gabon	54 850 000 000	79%
Guinée Equatoriale	2 000 000 000	3%
TOTAL GENERAL	69 000 000 000	100%

Section II **Marché secondaire**



Le Marché secondaire est organisé, animé et géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), qui est une société anonyme au capital de TROIS MILLIARDS (3 000 000 000) de Francs CFA, dont le siège est établi à Libreville, République Gabonaise, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de la même ville sous le numéro 2004B03710.

Tableau n°6 : Nombre de titres échangés à la BVMAC

Emetteurs	Valeurs en F CFA
EOTD1 :	17 662 370 000
EOGA1 :	166 666 700
EOBDE :	530 028 000
ASIAT :	6 404 600
EOSFI :	500 000 000
EOPIM :	0

*EOTD1 : premier emprunt obligataire du Tchad
EOGA : emprunt obligataire Etat Gabonais
EOBDE : emprunt obligataire BDEAC
ASIAT : Actions SIAT Gabon
EOSFI : emprunt obligataire SFI (Groupe Banque Mondiale)
EOPIM : emprunt obligataire société Prix Import
EOPGA : emprunt obligataire société Pétro Gabon*

En 2013, la Bourse Régionale a enregistré une seule opération. Il s'agit des titres SIAT GABON, à la faveur de l'introduction en bourse de cet émetteur.

Les actions SIAT GABON sont prises en charge sur le Marché Central de la BVMAC depuis le 3 septembre 2013.

S'agissant du volume des transactions, il marque une baisse en 2013 par rapport à 2012.

En effet, au cours de l'année 2013, les transactions en bourse ont porté sur un total de 1 975 351 titres, contre 2 184 141 titres échangés en 2012.

Quant à la valeur globale transigée, elle s'est élevée en 2013 à 18 865 469 300 Francs CFA, contre 21 842 201 000 Francs CFA l'année précédente.

Tableau n°7 : Valeurs échangées à la BVMAC

Emetteurs	Nombre
EOTD1 :	1 766 237
EOGA1 :	100 000
EOBDE :	58 892
ASIAT :	222
EOSFI :	50 000
EOPSM :	0

L'année 2013 a confirmé une tendance affirmée depuis quelques années, marquée par une forte prédominance de deux intermédiaires sur le marché du courtage en bourse. Il s'agit des sociétés de bourse EDC INVESTMENT CORPORATION et BGF BOURSE, qui ont été les seuls adhérents de la BVMAC à opérer des échanges de titres en 2013.

A la suite de l'introduction en bourse de SIAT GABON, les valeurs prises en charge par la BVMAC sont désormais au nombre de sept (7).

CHAPITRE 2

Activités du Marché Financier Régional

Section III **Activité du Dépositaire- Central des titres**

Le Dépositaire Central est un Organisme de Marché investi d'une mission de service public afin d'assurer notamment la prise en charge des titres émis sur le marché, leur inscription en comptes, leur conservation, leur codification et leur règlement/livraison dans le cadre du dénouement des opérations de marché.

Les titres pris en charge par le Dépositaire Central sont aussi bien ceux émis par appel public à l'épargne que ceux relevant d'un placement privé.

Au titre de l'année 2013, le principal fait marquant de l'activité du Dépositaire concerne la prise en charge d'une nouvelle catégorie de titres, c'est-à-dire les actions SIAT GABON, à la faveur

de l'introduction en bourse de cette valeur. Avant cette évolution, les seules valeurs prises en charge par le Dépositaire étaient des obligations.

Sur le compartiment « Obligations », il convient également de relever l'admission par le Dépositaire Central, depuis le 30 juin 2013, des titres de l'emprunt obligataire par placement privé de la société Gabonaise La Compagnie du Komo (CDK), emprunt dénommé « CDK Emergence 1 – 5,25% 2012-2017 » qui a été réalisé en 2012 pour un montant de HUIT MILLIARDS de Francs CFA.

L'admission des titres SIAT GABON et CDK porte à huit (8) le nombre de valeurs prises en charge par le Dépositaire Central au 31 décembre 2013.

Tableau n°8 : Valeurs prises en charge par le dépositaire Central au 31/12/2013

Libellé valeurs	Type valeur	Statut	Montant initial	Nombre de titres	Date de prise en charge
Action SIAT Gabon	Action	cotée	5 739 759 500	201 395	29/08/2013
C.D.K 5,25% 2012-2017	Obligation	Non cotée	8 000 000 000	160	21/03/2013
Etat Tchadien 6% net 2011-2016	Obligation	cotée	100 000 000 000	10 000 000	10/10/2011
BDEAC 5,5% net 2010-2017	Obligation	cotée	1 816 500 000	1 816 500	10/03/2011
Péto Gabon 6% 2010 - 2017	Obligation	cotée	7 000 000 000	700 000	22/10/2010
IFC 4,25% net 2009 - 2014	Obligation	cotée	12 500 000 000	1 250 000	15/01/2010
Prix Import 7% 2009 - 2014	Obligation	cotée	400 000 000	40 000	08/07/2009
BGFI Bank 5% 2008 - 2013	Obligation	Non cotée	40 000 000 000	800	29/12/2008
Etat Gabonais 5,5% net 2007 – 2012*	Obligation	cotée	81 514 470 000	8 151 447	31/12/2007

S'agissant des transactions dénouées par le Dépositaire Central en 2013, elles marquent un recul par rapport au niveau atteint en 2012.

Tableau n°9 : Opérations dénouées par le Dépositaire Central

Rubriques	Année 2012			Année 2013		
	Bourse	Hors Bourse	Total	Bourse	Hors Bourse	Total
Nombre de Titres échangés	2 235 951	315 517	2 551 468	1 975 351	19 888	1 995 239
Nombre de Transactions dénouées	28	2	30	23	1	24
Montant des Transactions dénouées	22 946 620 367	-	22 946 620 367	19 208 279 394	-	19 208 279 394

En 2013, le montant total des transactions dénouées par le Dépositaire Central s'est ainsi élevé à 19 208 279 394 Francs CFA, contre 22 946 620 367 Francs CFA en 2012.

Les transactions dénouées ont été essentiellement initiées par l'adhérent EDC INVESTMENT CORPORATION, qui couvre 88% du nombre des

transactions et 99,98% du montant global dénoué.

Par ailleurs, la valeur Emprunt Etat Tchadien 2011-2016 représente à elle seule 89,47% des titres échangés et 93,52% du montant des transactions, ainsi que l'illustrent les tableaux ci-après :

Tableau n°10 : Transactions par valeurs

	TITRES	Nb de titres	% par valeur	Mt Transactions	% par valeur
1	Emprunt Etat Tchadien	1 785 125	89,47 %	17 963 725 101	93,52%
2	Emprunt BDEAC	59 892	3,00 %	548 812 493	2,86%
3	Emprunt IFC	50 000	2,51 %	516 592 500	2,69%
4	Emprunt Etat Gabonais	100 000	5,01 %	172 744 700	0,90%
5	Action SIAT Gabon	222	0,01 %	6 404 600	0,03%
	TOTAL	1 995 239	100%	19 208 279 394	100 %

Tableau n°11 : Transactions par adhérent du Dépositaire Central

	TITRES	Nb de transactions	% par valeur	Mt Transactions	% par valeur
1	EDC-IC	22	88 %	19 203 701 794	99,98%
2	BGFI Bourse	3	12 %	4 577 600	0,02%
	TOTAL	25	100 %	19 208 279 394	100 %

En 2013, vingt-six (26) Opérations Sur Titres (OST) ont été supervisées par le Dépositaire Central. Elles sont relatives à 15 paiements d'intérêts d'un montant total de 10 525 987 985

Fcfa et à 11 remboursements de capital d'un montant total de 20 318 745 000 Fcfa., ainsi que l'illustrent les tableaux ci-après.

Tableau n°12 : Paiement d'intérêts par le Dépositaire Central

Date Den.	Coupon (Fcfa)	Nbre titres	Montant	Emetteur
13/02/2013	300	700 000	210 000 000	Petro Gabon
11/03/2013	61,25	40 000	2 450 000	Prix Import
25/03/2013	2 650 000	160	424 000 000	CDK
29/03/2013	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
10/06/2013	43,75	40 000	1 750 000	Prix Import
29/06/2013	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
30/06/2013	275	1 816 500	499 537 500	BDEAC
20/07/2013	600	10 000 000	6 000 000 000	Etat Tchadien
13/08/2013	270	700 000	189 000 000	Petro Gabon
09/09/2013	35	40 000	1 400 000	Prix Import
30/09/2013	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
09/12/2013	26,25	40 000	1 050 000	Prix Import
30/12/2013	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
31/12/2013	247,5	1 816 500	449 584 500	BDEAC
31/12/2013	91,867	1 816 500	747 215 985	Etat Gabonais
	Total	17 012 860	10 525 987 985	

Tableau n°13 : Remboursement de capital par le Dépositaire Central

Date Den.	Coupon (Fcfa)	Nbre titres	Montant	Emetteur
13/02/2013	1 000	700 000	700 000 000	Petro Gabon
11/03/2013	500	40 000	20 000 000	Prix Import
25/03/2013	10 000 000	160	1 600 000 000	CDK
10/06/2013	500	40 000	20 000 000	Prix Import
10/06/2013	500	40 000	20 000 000	Prix Import
30/06/2013	1 000	1 816 500	1 816 500 000	BDEAC
13/08/2013	1 000	700 000	700 000 000	Petro Gabon
09/09/2013	500	40 000	20 000 000	Prix Import
09/12/2013	500	40 000	20 000 000	Prix Import
31/12/2013	1 000	1 816 500	1 816 500 000	BDEAC
31/12/2013	1 666,666	8 151 447	13 585 745 000	BDEAC
Total		13 384 607	20 318 745 000	

CHAPITRE 3

Intégration et développement du marché

Section I Intégration des marchés financiers de la CEMAC

Au sein du Marché Financier de l'Afrique Centrale, coexistent d'une part, des instances communautaires placées sous la supervision de la COSUMAF et d'autre part des structures mises en place par l'Etat du Cameroun et placées sous la supervision d'un organe national de régulation, la Commission des Marchés Financiers (CMF) du Cameroun.

En dépit des nombreuses difficultés engendrées par la coexistence, dans la sous-région, de ces deux marchés évoluant sans la moindre synergie, aucune évolution notable n'a été observée ces dernières années.

Section II Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs du Marché Financier Régional

Après une période de suspension pendant toute l'année 2012, en raison de réserves exprimées par les instances de la Banque Mondiale concernant le dossier relatif au rapprochement des marchés financiers existant dans la zone CEMAC, le financement de la composante COSUMAF du Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Régionales de la CEMAC a été repris en mars 2013.

La levée de la suspension a permis de reprogrammer certaines activités admises au financement IDA pour l'amélioration de l'environnement du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

En application des instructions reçues des plus hautes autorités de la CEMAC, la COSUMAF a poursuivi en 2013 ses efforts et pris de nouvelles initiatives, orientées vers l'intégration des deux marchés.

C'est dans ce contexte que, sur proposition du Président de la COSUMAF, le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) a créé, le 26 septembre 2013, un Comité de Pilotage, comprenant notamment, outre la COSUMAF, la BEAC et la Commission de la CEMAC.

Ce Comité a pour rôle essentiel de mettre en application les décisions prises par les Hautes Autorités de la CEMAC en vue du règlement définitif du problème de la coexistence de deux marchés financiers, par une intégration effective du marché financier régional.

Parmi ces activités, l'on peut citer :

- l'aboutissement du processus d'acquisition des équipements et matériels informatiques par l'attribution du marché à un fournisseur. La mise à disposition de ces équipements s'est réalisée en 2014 ;
- la finalisation de la procédure de recrutement d'un cabinet pour réaliser l'étude sur le potentiel du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- les actions de renforcement des compétences à travers la formation du personnel de la COSUMAF.

CHAPITRE 4

Rencontres internationales et Régional

Les rencontres internationales ont toujours été inscrites au cœur de l'action de la COSUMAF depuis sa création. Elles sont des cadres d'échange et de coopération permettant l'acquisition des meilleures pratiques en matière de régulation financière, de prévention et de maîtrise des risques sur les marchés.

La COSUMAF entretient ainsi des relations de travail avec différents organes et institutions telles la Commission de la CEMAC, la BEAC, la COBAC et la BDEAC. Elle est en outre régulièrement convoquée aux réunions des instances ministérielles de la CEMAC, à savoir le Comité Ministériel de l'UMAC et le Conseil des Ministres de l'UEAC.

Il y a lieu également de souligner la participation régulière aux réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc, cadre de rencontre et d'échange avec les principales autorités monétaires sur les grandes questions économiques, financières et monétaires.

Section I Les rencontres internationales

I° - Réunion annuelle de l'IFREFI

En sa qualité de membre de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), la COSUMAF a participé à la réunion annuelle de cette organisation, tenue à Paris, les 29 et 30 mai 2013.

La rencontre s'est articulée autour de deux axes :

- une réunion des présidents, autour des thèmes suivants : « L'identification et la gestion du risque par le Régulateur et la supervision par les risques » et « La finance islamique » ;

- un séminaire de formation à l'intention des personnels des autorités de régulation. En 2013, le

thème du séminaire a porté sur « La protection des investisseurs dans un contexte de dématérialisation et de détention des titres auprès de dépositaires centraux ».

II° - Assemblée Générale de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV)

La COSUMAF a pris part, du 15 au 19 septembre 2013, à Luxembourg, à la 38ème Conférence Annuelle de l'OICV. Au cours de cette réunion, les participants ont pu échanger sur l'actualité récente des marchés et sur plusieurs problématiques, à savoir les défis des autorités de contrôle en matière de réglementation, l'avenir des marchés de croissance, les investissements responsables, l'épargne à long terme et les pensions, les risques sur les marchés d'instruments financiers.

III° - Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International

La COSUMAF a participé, du 11 au 13 octobre 2013 à Washington aux Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

IV° - Réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc

La COSUMAF a pris part aux deux réunions traditionnelles des Ministres des Finances de la Zone Franc, qui se sont tenues à Dakar, le 8 avril et à Paris, le 3 octobre 2013. Elle a profité de ces occasions pour échanger avec les dirigeants du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UEMOA.

Section II **les réunions des instances de la CEMAC**

En sa qualité d'Institution Spécialisée de la CEMAC, la COSUMAF a participé à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, qui s'est tenue le 14 juin 2013 à Libreville, République Gabonaise.

La COSUMAF a, part ailleurs, participé à diverses réunions du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC).

CHAPITRE 5

Situation financière et patrimoniale de la COSUMAF

Section I Budget 2013 de la COSUMAF

Le budget 2013 de la COSUMAF adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC s'élève, en ressources et emplois, à UN MILLIARD HUIT CENT CINQ MILLIONS (1 805 000 000) de Francs CFA, dont UN MILLIARD TROIS CENT MILLIONS (1 300 000 000) de Francs CFA couvrant le budget de fonctionnement et CINQ CENT CINQ MILLIONS (505 000 000) de Francs CFA consacrés aux droits liés à la cessation des fonctions de l'ancien Président et à l'installation du nouveau Président.

la COSUMAF font l'objet d'une vérification par un commissaire aux comptes.

Comme pour les exercices précédents, l'exécution du budget 2013 a été soumise au cabinet Ernst & Young pour certification.

A la fin de la mission, le cabinet Ernst&Young a certifié que l'état d'exécution du budget, la situation de trésorerie et l'état du patrimoine, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la COSUMAF à la fin de l'exercice 2013.

Section II Etats certifiés au 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement n° 06/03 CEMAC UMAC du 12 Novembre 2003, portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, les comptes annuels de

Tableau 14 : Exécution du budget certifié au 31 Décembre 2013

F CFA	BUDGET 2013 ADOPTÉES	RÉALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013	% RÉALISATION
RESSOURCES	1 805 000 000	1 642 266 368	91%
Subventions des Etats	1 805 000 000	1 203 333 332	
Commission visa		226 690 000	
Commission d'agrément		5 000 000	
Trésorerie		207 243 036	
DÉPENSES	1 805 000 000	1 635 264 742	91%
FONCTIONNEMENT	1 297 000 000	1 430 014 752	110%
Dépense du collège	149 100 000	144 030 308	97%
Dépenses du personnel	760 000 000	612 076 992	81%
Dépenses de gestion générale	347 900 000	615 967 452	177%
FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	40 000 000	57 940 000	145%
BUDGET D'INVESTISSEMENT	3 000 000	2 971 792	99%
BUDGET DE DEPART ET D'INSTALLATION	505 000 000	202 278 198	40%
SOLDE BUDGETAIRE	0	7 001 626	

Section III **Arriérés au titre des
contributions des Etats au 31
décembre 2013**

Au 31 décembre 2013, les arriérés cumulés au titre de la contribution des Etats s'élèvent à un milliard six cent vingt-deux millions trois cent soixante-quatre mille trois cent treize (1 622 364 313) Francs CFA

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2013**

